



PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH de SIGOULES



Vacances d'automne du lundi 21 au jeudi 31 octobre
2024

SOMMAIRE

Introduction	p.3
Le projet	p.7
Rappel des intentions éducatives	p.8
Les objectifs pédagogiques	p.9
Les activités	p.10
La répartition des temps d'activités et de repos	p.10
Les modalités de participation des mineurs	p.11
Accueil des mineurs atteints de trouble de la santé et de handicap	p.12
Les modalités de fonctionnement de l'équipe	p.13
Les modalités d'évaluation de l'accueil	p.14

INTRODUCTION

L'accueil de loisirs est un lieu de rencontre où l'enfant peut retrouver ses copains, partager, communiquer ou créer des liens avec d'autres enfants comme avec les adultes. L'équipe d'animation souhaite proposer un accueil qui soit vraiment de loisirs éducatifs, où l'enfant peut évoluer dans un cadre sécurisé et y découvrir de nouvelles activités culturelles, sportives et d'expression.

L'équipe d'animation doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres. L'enfant est, pour toute l'équipe, au centre de nos préoccupations. Nous devons l'aider à se construire et l'amener à devenir auteur de ses loisirs.

Ainsi l'équipe d'encadrement mettra tout en œuvre pour que l'enfant passe des temps d'activités les plus agréables possibles. Le projet pédagogique de l'ALSH constitue une réflexion collective qui définit des objectifs pédagogiques et les moyens de mise en œuvre pour les atteindre.

Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Il est situé, dans le bourg, à proximité de l'école, commune rurale 944 d'habitants, à 16 km de Bergerac.

Adresse : 12, route de Perthus - 24240 SIGOULES ET FLAUGEAC

Tél. : 05.53.24.89.70

Mail : alsh.sigoules@la-cab.fr

Depuis 2017 la commune de Sigoulès et Flaugeac fait partie de la Communauté D'agglomération bergeracoise qui totalise 38 communes.



Nom et coordonnées de l'organisateur :

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Domaine de la Tour- La Tour Est - CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex

Actuellement, la structure a une capacité d'accueil 60 enfants de 3 à 12 ans. (24 places autorisées pour les 3/5 ans et 36 places autorisées pour les 6/12 ans). Elle accueille essentiellement les enfants des communes avoisinantes.

L'ALSH est ouvert pendant les vacances scolaires (hiver, printemps, automne, juillet et août) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Organigramme

Directrice : Lydwine HERNADEZ

Animatrice en continuité de direction : Laetitia BONIS (6/12 ans)

Animateurs 3/5 ans : Emma CARLOS, Sabine DENUUEL

Animateurs 6/12 ans : Juliette NONCLERCQ, Dylan CARMEL

Il est fait appel à des animateurs saisonniers qualifiés (BAFA ou équivalent) ainsi qu'à des animateurs stagiaires durant les vacances scolaires en fonction des besoins d'encadrement conformément à la réglementation DDCSPP et du nombre prévisionnel d'enfants accueillis sur la structure

✚ Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

Espaces extérieurs :

- 1 espace pelouse clôturé, avec un portail qui donne accès à l'école.
- 1 pièce de 12 m² pour la réserve du matériel pédagogique. 1 pièce semi ouverte pour stocker le matériel pédagogique pour les activités extérieures (vélo, plots, ...) 5 à 7 m².
- 1 espace abrité qui donne la possibilité de faire des activités dehors, à l'ombre. Ceci devant chaque salle d'activité.



Espaces intérieurs :

- 1 hall de 32 m², servant à l'accueil des enfants, avec des étagères et des portes manteaux pour qu'ils puissent mettre leurs affaires personnelles.
- 1 bureau de 5 m² pour accueillir les familles, avec l'accès à l'infirmerie.
- 1 salle de 84 m², pour les 3 à 6 ans, dédiée aux activités et aux temps libres avec un point d'eau.
- 1 coin cuisine de 5.6 m² avec une desserte pour la distribution du goûter, ainsi qu'un micro-ondes et une plaque de cuisson.
- 1 salle 28 m² dédiée au repos. Elle sert aussi pour les jeux calmes en groupe.
- 1 local sanitaire de 23 m² avec, une douche, 5 petits WC, un WC pour handicapé, un WC plus grand, une fontaine centrale et un évier, un petit local fermé avec les vêtements de rechange.
- 1 salle de 73 m² pour les + de 6 ans dédiée aux activités et temps libre avec un point d'eau.
- 1 salle de 17.5 m² dédiée aux animateurs pour les pauses (cafetière), les préparations des activités, avec bibliothèque, un frigidaire pour les goûters, 2 placards (ALSH, Péricolaire) réserve des goûters.
- 2 blocs sanitaires de 4.5 m², distincts filles/garçons, chacun doté d'un WC accès handicapés et point d'eau, 20 m².
- 1 local pour les produits d'entretien.
- 1 espace sanitaire adultes 10 m² : 2 WC dont 1 accès handicapé, des casiers pour les affaires personnelles des animateurs, 1 évier.
- 1 local en bois situé dans l'école, dédié aux activités pour les enfants de + de 8 ans



LE PROJET

À quoi sert le projet pédagogique ?

C'est un contrat de confiance entre l'organisateur, les animateurs, les enfants et les familles qui nous permet de donner du sens aux différentes activités proposées.

Le projet pédagogique est propre à chaque structure en fonction de l'environnement, des locaux, du public et des personnes qui le font vivre.

À l'accueil de loisirs de Sigoulès et Flaugeac, nos axes prioritaires sont :

- Permettre à chaque enfant de construire sa journée de loisirs selon ses choix, son rythme personnel et ses besoins du moment. Il pourra pratiquer différents types d'activités axées sur la découverte, le plaisir, l'expérimentation et l'imaginaire.
- Développer l'autonomie de l'enfant à partir de ses capacités actuelles en faisant que chaque moment de la vie quotidienne en collectivité soit une véritable activité en soi.
- Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité en permettant à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe.
- Permettre la découverte et le respect de son environnement (découverte des structures culturelles et sportives de la ville et de la région : musées, bibliothèque, cinémas...)
- Favoriser l'épanouissement individuel de chaque enfant.

Qui l'élabore ?

Il est élaboré par le directeur de la structure en concertation avec l'équipe pédagogique. C'est une déclinaison du projet éducatif qui lui est rédigé par l'organisateur, soit ici la communauté d'agglomération de Bergerac.

À qui est-il diffusé ?

Ce projet pédagogique est consultable par tous : l'équipe d'animation, les familles, les partenaires... Vous pouvez le demander à l'ALSH ou le télécharger sur le site de la CAB www.la-cab.fr

Comment est-il évalué ?

- En réunion d'équipe pendant et à la fin du séjour : pertinence, motivation, implication...
- Par les enfants lors des conseils de copains
- Echange avec les familles sur les temps d'accueil
- Retour des familles

RAPPEL DES INTENTIONS EDUCATIVES

L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

Promouvoir le loisir éducatif

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale...).

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble ».

Accueillir les différences

En favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Educatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire

Dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.

Le développement durable répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Dans nos ALSH, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, au tri sélectif et au recyclage.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Favoriser l'entraide et le vivre ensemble

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none">- Développer des notions de solidarités et d'esprit d'équipe.- Créer un lieu d'expression, de partage et d'engagement citoyen.- Etre à l'écoute des limites de chacun.
LES ACTIONS	<ul style="list-style-type: none">- En accompagnant les enfants à travers des jeux e coopération.- En mettant en place des conseils de copains et des cercles time.- En permettant aux enfants de s'exprimer librement et d'affirmer ses choix et/ou ses émotions.

Favoriser le dépaysement et l'imaginaire

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none">- Permettre aux enfants de s'évader et de rêver.- Eveiller la curiosité des enfants.- Amener et faire vivre la joie et la bonne humeur.
LES ACTIONS	<ul style="list-style-type: none">- En découvrant différents univers et fêtes traditionnelles.- En proposant des sorties sur notre territoire.- En proposant des activités culturelles, sportives, culinaires et artistiques.

LES ACTIVITES

Tous les animateurs ont des expériences, des savoir-être et des savoir-faire qui peuvent être bien différents. Les différents profils des animateurs, nous permettent de proposer des ateliers variés et de qualités. Ces différents champs d'activités permettent aux enfants de choisir et d'expérimenter plusieurs domaines.

- Du respect des rythmes chrono biologiques de l'enfant.
- De la pertinence de l'organisation des activités.

Le rôle de l'équipe est de proposer des loisirs éducatifs dans le respect de la législation (cf. arrêté du 25/04/2012) garantissant la sécurité morale et physique des participants. La découverte d'activités innovantes et l'implication des enfants et des jeunes dans leur organisation sont favorisées.

L'équipe veillera à ce que chaque activité soit une plus-value éducative pour l'enfant. Chaque activité doit apporter quelque chose à l'enfant, on ne fait pas une activité pour occuper les enfants mais au contraire parce qu'elle a du sens et qu'elle est un moyen au service des objectifs éducatifs et pédagogiques.

LA REPARTITION DES TEMPS D'ACTIVITES ET DE REPOS

A travers l'organisation de la vie quotidienne, l'équipe s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis à (cf. VIII- le rôle des animateurs).

3 / 5 ans	6/12 ans
7h30 – 9h30	7h30 – 9h30
<ul style="list-style-type: none"> • Arrivées échelonnées des enfants et des animateurs. • Echanger, informer, donner confiance • Activités calmes : jeux de société, dessins, contes, comptines... 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrivées échelonnées des enfants et des animateurs. • Echanger, informer, donner confiance • Activités calmes : jeux de société, dessins, contes, comptines...
9h30 – 11h30	9h30 – 11h30
<ul style="list-style-type: none"> • Passage échelonnées aux sanitaires. • Rassemblement des enfants, temps d'échanges entre les enfants et les animateurs. • Présentation de la demi-journée et choix des activités. • Rangement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rassemblement des enfants, temps d'échanges entre les enfants et les animateurs. • Présentation de la demi-journée et choix des activités. • Rangement.
11h30 – 12h	11h30 – 12h
<ul style="list-style-type: none"> • Retour au calme, lecture d'un conte, relaxation. • Passage échelonné aux sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de développement personnel • Passage échelonné aux sanitaires.
12h – 13h	12h – 13h
<ul style="list-style-type: none"> • Repas en compagnie des animateurs • Responsabiliser et développer l'autonomie et favoriser l'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> • Repas en compagnie des animateurs • Responsabiliser et développer l'autonomie et favoriser l'apprentissage

<ul style="list-style-type: none"> • Réguler le bruit • Faire découvrir les mets, ne pas forcer les enfants et engager la convivialité 	<ul style="list-style-type: none"> • Réguler le bruit • Faire découvrir les mets, ne pas forcer les enfants et engager la convivialité
13h – 13h30	13h – 14h
<ul style="list-style-type: none"> • Temps de développement personnel : permettre à l'enfant d'avoir du temps libre • Donner à jouer, laisser et/ou jouer avec les enfants. • Passage échelonné aux sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de développement personnel : permettre à l'enfant d'avoir du temps libre • Donner à jouer, laisser et/ou jouer avec les enfants
13h30 – 15h * / 13h30 – 14h**	14h – 14h30
<ul style="list-style-type: none"> • ¾ ans : temps de sieste* • 4/5 ans : Temps calme: lecture, petits jeux de relaxation** 	<ul style="list-style-type: none"> • Temps calme : jeux de société, débat entre copains, relaxation
14h – 16h	14h30 – 16h
<ul style="list-style-type: none"> • Rassemblement des enfants, temps d'échanges entre les enfants et les animateurs. • Présentation de la demi-journée et choix des activités. • Rangement. • Bilan de la journée 	<ul style="list-style-type: none"> • Rassemblement des enfants. • Présentation de la demi-journée et choix des activités. • Rangement. • Bilan de la journée
16h – 16h45	16h – 16h45
<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du goûter (1 animateur prépare le goûter avec l'aide de certains enfants qui le souhaitent. • Goûter en compagnie des animateurs • Rangement et nettoyage des tables et chaises 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du goûter (1 animateur prépare le goûter avec l'aide de certains enfants qui le souhaitent. • Goûter en compagnie des animateurs • Rangement et nettoyage des tables et chaises
16h45 – 18h30	16h45 – 18h30
<ul style="list-style-type: none"> • Départs échelonnés des enfants et des animateurs. • Aucun enfant ne part seul sans autorisation des parents. • Les animateurs doivent savoir comment repartent les enfants • Activités calmes : jeux de société, dessins, contes, comptines • Rangement de la salle au fur et à mesure des départs enfants/animateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Départs échelonnés des enfants et des animateurs • Activités calmes, finition des activités de la journée • Aucun enfant ne part seul sans autorisation des parents. • Les animateurs doivent savoir comment repartent les enfants • Rangement de la salle au fur et à mesure des départs enfants/animateurs.

LES MODALITES DE PARTICIPATION DES MINEURS

- Mise en place de règles de vie discutées entre les enfants et l'équipe d'animation.
- Mise en place de conseils de copains où les enfants partagent des informations sur la vie du centre, proposent, choisissent leurs activités.
- Mise en place d'un espace « ma bulle » qui permet à l'enfant de pouvoir s'isoler, se retrouver et se recentrer en cas de besoin.

- Mise en place de plusieurs outils et/ou des échanges sur les émotions pour que les enfants apprennent à les reconnaître et à en parler.
- La réparation plutôt que la punition. La réparation permet à l'enfant de retrouver son estime de soi tout en prenant conscience de son acte à l'inverse de la punition qui le laisse avec un sentiment d'échec. Une concertation se fait entre l'animateur et l'enfant pour définir la réparation.
- Mise en place de plusieurs rituels pour un meilleur repérage dans le temps
- Une souplesse de fonctionnement : il est important pour nous de permettre aux enfants d'âge différents de se rencontrer, de partager et de vivre certains moments ensemble. Ces temps d'échanges sont constructifs pour les grands comme pour les plus petits.
- Possibilité de circuler librement entre les salles sur les temps libres avec comme condition le respecter des règles de la salle accueillante.
- Association des enfants au fonctionnement de la vie de l'accueil de loisirs en participant aux tâches de la vie quotidienne : installation et rangement des activités, du matériel, des jeux et des temps de repas.

LE PAI : projet d'accueil individualisé

Un protocole peut être mis en place par la famille, l'ALSH, l'éducation Nationale, celui-ci permet de traiter un problème de santé (allergie, maladie) et définit les conditions d'accueil, les rôles et modalités d'intervention en cas de besoin.

Les médicaments pour un PAI sont rangés dans l'infirmerie dans des boîtes individuelles où est inscrit le nom de l'enfant.

ACCUEIL DES MINEURS ATTEINTS DE TROUBLE DE LA SANTÉ ET DE HANDICAP

Pour accueillir au mieux les enfants atteints de trouble de la santé ou de handicap, l'équipe de direction et d'animation est à l'écoute de la famille afin d'explorer toutes les possibilités (aménagement de locaux, prise en charge particulière) pour optimiser les conditions d'accueil de l'enfant. L'organisation mise en place doit répondre au mieux aux besoins de l'enfant sans mettre en difficulté ni l'enfant, ni le groupe, ni l'équipe d'animation.

Le PAA : Projet d'accueil adapté

Le projet d'accueil adapté est construit en collaboration avec la famille et son enfant.

Il a pour but de :

- Recueillir des informations pour mieux connaître l'enfant, ses envies, ses capacités et ses besoins

- Faire émerger des pistes d'aménagement pédagogiques pour l'accueillir dans les meilleures conditions.
- Avec l'accord des parents, les animateurs intervenant dans les temps de vie de l'enfant peuvent être associées pour co-construire le projet.

LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE

Pour permettre une meilleure réflexion, des temps quotidiens sont prévus en équipe avec la directrice qui transmet les informations et consignes. Les animateurs et/ou les intervenants sont intégrés de manière spontanée aux projets.

Au quotidien, l'équipe met en œuvre un travail de transmission et de communication. Pour ce faire, elle s'est dotée d'outils : un cahier de liaison dans lequel sont notées toutes les informations que chacun souhaite communiquer, un journal de bord où sont inscrits les comptes rendus des réunions, les missions à effectuer, les projets...

Travailler en équipe lors de réunions hebdomadaires, les activités peuvent être revues et corrigées en fonction des besoins et de l'observation des enfants.

✚ Le directeur assure les rôles de :

- Coordinateur. Il fait le lien entre l'organisateur, l'équipe, les différents intervenants et les partenaires. L'ALSH souhaite participer activement en vue de créer du lien.
- Formateur. Il accompagne les animateurs dans leur évolution permanente, il les conseille et les soutient dans leur projet d'animation, travaille avec eux leurs compétences et leurs points d'améliorations en vue d'être le plus efficace mais aussi de manière à ce que chacun se sente respecté, et indispensable au bon fonctionnement de la structure.

✚ L'animateur doit :

- Assurer la vie quotidienne des enfants,
- Donner à jouer, laisser jouer, jouer avec et faire jouer,
- Lors de la présentation de ses activités ou sorties, informer l'enfant des règles à suivre et proposer des situations à vivre, des résolutions de problèmes plutôt que de la consommation passive d'activités,
- Être conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec l'enfant,
- Mettre en œuvre un projet d'animation issu du projet pédagogique et assurer l'animation des activités,

- Préparer ses activités à l'avance (recherches, tester les réalisations,)
- Favoriser des échanges pendant les temps d'accueil et encourager, soutenir l'enfant dans l'activité,
- Aller au-devant des familles pour mettre en place un climat de confiance, témoigner des projets et objectifs, donner des informations à la famille et instaurer le dialogue de manière à recueillir les informations fournies par les parents.

✚ Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel :

- Ne pas fumer en présence des enfants.
- Ne pas utiliser de portable sans cas d'urgence.
- Mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC, portail...

✚ Une attention est portée envers les équipes techniques (nettoyage, cuisine, agents d'entretien,) car l'ALSH ne peut fonctionner sans l'adhésion et l'implication de tous.

LES MODALITES D'EVALUATION DE L'ACCUEIL

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place : critères, indicateurs et grilles d'évaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyses de pratiques en équipe puis avec la coordinatrice jeunesse avec la directrice du pôle service Enfance et Jeunesse. Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.

Une synthèse de ces évaluations est faite pour permettre un retour à la direction et aux élus jeunesse.

